

Mairie de PONTHÉVRARD

5, Place de la Mairie – 78730 PONTHÉVRARD

Tél. : 01.30.41.22.13 – Courriel : mairie@ponthevrard.fr Site Internet : ponthevrard.fr**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT SIX**, le **mercredi 10 juin à vingt heures trente minutes**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame **BRICAUD Nathalia**, Maire.

Étaient présents : Mme **BRICAUD** Nathalia, Mme **CHEMIN** Delphine, M. **UZBELGER** Laurent, Mme **VELLA** Catherine, M. **CHARPENTIER** Pierre, M. **CHEMIN** Fabrice, Mme **BOTTREAU** Nathalie, Mme **ALLAIN** Typhaine-Marie, Mme **GOURGUES** Maïlys, M. **BOTTREAU** Romain, M. **TREFFON** Antoine, M. **LAGOUGE** Christian, M. **NOËL** Olivier, Mme **RAMBAULT** Hélène.

Était absent excusé :

M. **OLIVIER** Éric a donné pouvoir à M. **UZBELGER** Laurent

Secrétaire de Séance : M. **TREFFON** Antoine

Date de convocation	05/06/2026
Date d'affichage	05/06/2026
Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	15
Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	14

Délibération 2026-31 : Demande de subvention au titre des amendes de police 2026**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal voté en séance, selon la délibération 2026-25 du 22/04/2026,

Vu l'avis favorable de la commission travaux,

Considérant le projet de la commune de Ponthévrard de réaliser des achats de panneaux de signalisation routière, de peinture routière et de pochoirs à savoir :

- 3 panneaux Zone 30 (1 au cimetière, 2 au carrefour de la route de Denisy)
- 3 panneaux Stop (intersection Valbois/Route de Denisy)
- 2 panneaux Obligation tourner droite (rond-point Valbois)
- 1 panneau stationnement place handicapés (Orée du Bois)
- 1 panneau cédez le passage
- 1 panneau cédez le passage - Stop à 150m
- 1 pochoir zone 30 (marquage au sol sur route à multiples endroits)
- 1 pochoir piéton (marquage au sol trottoirs)
- 1 pot de peinture 25 Kg blanche (marquage au sol trottoirs et emplacement parking)
- 2 pots additif poudre réfléchissante (pour pochoir piétons)
- 1 pot de peinture 5Kg jaune (pour les interdictions se stationner)

Considérant que ces opérations sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police 2026

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

CHARGES	PRÉVISIONS	PRODUITS	PRÉVISIONS
	HT		€HT
Achat de panneaux de signalisation et de matériel de peinture (pochoirs, peinture, microbille de verre rétroréfléchissante)	2 458.79 €	1. Fonds propres	491.76
		2. Subventions (80% du HT)	1 967.03
total	2 458.79 €	TOTAL AFFECTÉ AU PROJET	2 458.79

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent UZBELGER, 2^{ème} Adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix POUR)

- **DÉCIDE** de solliciter du Conseil départemental, au titre des amendes de police année 2026, une subvention pour les achats d'investissement indiqués ci-dessus.

Coût H.T. des travaux : 2 458.79 Euros

- **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les achats d'investissement susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.
- **S'ENGAGE** à financer la part de dépense restant à charge
- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté à **2 458.79 € H.T**
- **DONNE** à Madame le Maire, ou à son représentant dûment habilité, tout pouvoir pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.
- **DÉCIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2026 – Imputation 2152
- **CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet,
 - Monsieur le Comptable public.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance


Antoine TREFCON



Le Maire


Nathalie BRICAUD

Certifié exécutoire le présent acte

Publié le :

15 JUIN 2026

Transmis à M. le Sous-Préfet le : **15 JUIN 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire de la commune de Ponthévrard dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyen, www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la commune de Ponthévrard, si un recours gracieux a été préalablement déposé.